



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLAUME s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. Bernard VIGNAUD, Maire.

**Date de convocation** : 10 septembre 2021.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, André DEBOST, Pépita RODRIGUEZ, Lionel CITERNE, Cécile DE REVIÈRE, Pascale COURDILLE, Patrick SOLEILLANT, Dominique GAUME, Annie CORRE, Bernard MELEY, Marie-Noëlle LORUT, Bruno CARDINAL, Jérémie FORLAY, Bruno GUIMARD, Isabelle GOUTTE, Thibaud D'ESCRIVAN et Marion POUZOUX.

**Votaient par procuration** : M. Michel MOUREAU procuration à M. André DEBOST, Mme Isabelle PASQUIER procuration à Mme Pépita RODRIGUEZ, Mme Agnès BUSI procuration à Mme Annie CORRE et M. Lionel DAJOUX procuration à M. Bruno CARDINAL.

**Etait absente excusée** : Mme Perrine PLAUCHUD.

**Etait absent non-excuse** : Néant.

**Assistait à la séance** : M. Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

-----  
Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021 à l'Assemblée.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-----  
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; **Madame Marion POUZOUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

-----  
*En début de séance, Monsieur le Président fait part des remerciements suivants :*

- de l'amicale d'Hauterive pour le prêt du terrain de boules.
- de l'Etablissement Français du Sang suite à la collecte qui s'est déroulée le 15 juillet 2021, où 104 personnes se sont présentées, dont 11 nouveaux donateurs, et le 16 septembre 2021, où 76 personnes se sont présentées, dont 1 nouveau donneur.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour :

Affaires générales :

- 5 bis : Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 : travaux de réfection de l'éclairage du terrain de rugby en led.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point à l'unanimité.

-----  
**COMPTE-RENDU :**

**N° 21/092 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire par délibération n°20-065 du 4 juin 2020 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises depuis le conseil municipal du 8 juillet 2021 :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision Municipale
21/073	17/07/2021	Signature du devis n° CBN 2021-130 du 12 juillet 2021 présenté par la société EUROVIA agence de Clermont-Ferrand située 222 avenue Jean Mermoz à Clermont-Ferrand, concernant des travaux de voirie pose de STABEX rues de la Résistance, Chantegrelle, Gambetta et bordures avenue Edouard Vaillant, pour un montant de 17 555,00 € HT, soit 21 066,00 € TTC.
21/074	17/07/2021	Signature du devis n° 20182106 du 21 avril 2021 présenté par la société RHINODEFENSE située 1200 A route du Béal Rochas à Granges les Beaumont, concernant la fourniture de matériels de défense pour la police municipale, pour un montant de 690,48 € HT, soit 828,58 € TTC.
21/075	20/07/2021	Signature du devis du 7 juillet 2021 présenté par TE63 – SIEG du Puy-de-Dôme située 36 rue de Sarliève Cournon d'Auvergne, concernant des travaux de réservations et de fouilles complémentaires pour les travaux d'aménagement BT au lieu-dit « les Piottes », pour un montant de 1 500,00 € HT.
21/076	12/08/2021	Signature du devis n° 174 du 22 juillet 2021 présenté par le garage Philippe RODDIER situé 55 rue Ernest Laroche à Puy-Guillaume, concernant la fourniture d'une tondeuse tractée WB 506 SC, pour un montant de 415,83 € HT, soit 499,00 € TTC.
21/077	12/08/2021	Suite à l'installation de l'écran multimédia extérieur de la mairie, signature du contrat de maintenance et des devis présentés par la société ADTM située 1418 rue Laroche à Cadaujac : - n° 20210700036 du 26/07/2021 concernant les mises à jour corrective et évolutive, l'assistance hotline pour un montant de 292,00 € HT, soit 350,40 € TTC par an. - n° 20210700037 du 26/07/2021 concernant un contrat de maintenance MME 46 et son extension de garantie numérique pour un montant de 1 060,00 € HT, soit 1 272,00 € TTC par an.
21/078	17/08/2021	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre et de l'offre n° 2021.01/CES100 du 02/08/2021, présentés par la société EGIS EAU située 5D rue Louis Blériot – CS 50402 – 63017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2, concernant le suivi des travaux sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) de la rue du Docteur Eugène Phélip, pour un montant de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC.
21/079	03/09/2021	Attribution du marché de travaux de « Mise en conformité électrique des locaux publics – programme 2021 - bureaux et ateliers des services techniques, bâtiment colormania et associations » à la société DUMONT CHASSAGNE, dont le siège social est situé 1 impasse du Château – 63720 CLERLANDE, pour un montant de 23 694,98 € HT, soit 28 433,98 € TTC.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21/080	03/09/2021	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux « Aménagement de la rue du Docteur Eugène Phélip » au Cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN, dont le siège social est situé 18 avenue du lac d'Allier – 03200 Vichy, pour un montant de 73 850,00 € HT, soit 88 620,00 € TTC.
21/081	09/09/2021	Signature du devis n° 314 du 31 mai 2021 présenté par la société Alexis Riffaut Paysagiste, située 7 chemin des Vignes à Pasières, concernant la fourniture et pose de 150 ml de clôture rigide et d'un portail au château d'eau « les Piottes », pour un montant de 13 467,22 € HT, soit 16 160,66 € TTC.
21/082	09/09/2021	Signature du le devis n° 033955 du 30 septembre 2020 présenté par la société Prolians Plastiques, située zone industrielle de Felet à Thiers, concernant la fourniture de matériels nécessaires aux réseaux d'alimentation en eau potable de la commune, pour un montant de 4 309,97 € HT, soit 5 171,96 € TTC.

Concessions vendues dans le cimetière communal :

20/05/2021	Cimetière	Mme Maria DE MELO FARIA – 22 rue Henri Pourrat – Puy-Guillaume
20/05/2021	Cimetière	Mme Nicole GENES – 10 chez Bonhomme – Puy-Guillaume
18/06/2021	Columbarium	Mme Bernadette KOLLEN – 7 bis place F. Dassaud – Puy-Guillaume
19/07/2021	Columbarium	Mme Patricia RIGOCT -1 rue de la République – Puy-Guillaume
28/08/2021	Cimetière	Mr et Mme Jean-Louis LEFORT – 88 av. A. France – Puy-Guillaume
28/08/2021	Cimetière	Mr et Mme Alain MOREL – 9 rue Pierre et Marie Curie – Puy-Guillaume
28/08/2021	Cimetière	Mr et Mme Marcel RODDIER – 10 rue Emmanuel Chabrier – Puy-Guillaume

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

-----

### **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

#### **N° 21/093 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG 63**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Vu la loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Puy-Guillaume adhère, modifie ses statuts.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie.

**+++ DONNE** dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----

### **N° 21/094 : SIEG : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE LA RUE DU DOCTEUR EUGÈNE PHÉLIP – TRANCHE 1**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président informe l'Assemblée que suite au projet d'aménagement de la rue du Docteur Eugène Phélip, il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation du réseau électrique.

Il indique que le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63, auquel la commune est adhérente, a adressé un avant-projet des travaux à réaliser.

L'estimation globale des travaux s'élève à 170 400,00 € TTC.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 75 000,00 € HT.

Il précise que conformément aux décisions prises par son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit 37 500,00 € HT.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ APPROUVE** l'avant-projet de travaux présentés.

**+++ AUTORISE** le Maire à confier la réalisation de ces travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.

**+++ FIXE** la participation de la commune au financement de ces dépenses à 37 500,00 € HT.

**+++ AUTORISE** le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG.

**+++ PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

-----

### **N° 21/095 : ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLECOM DE LA RUE DU DOCTEUR EUGÈNE PHÉLIP – TRANCHE 1**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de la première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms de la rue du Docteur Eugène Phélip en coordination avec les réseaux électriques.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il indique que le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63, auquel la commune est adhérente, a adressé un avant-projet des travaux à réaliser.

Il précise qu'en application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC.

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental peut financer à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ APPROUVE** l'avant-projet de la première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms de la rue du Docteur Eugène Phélip.

**+++ AUTORISE** le Maire à confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63.

**+++ FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC.

**+++ AUTORISE** le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63.

**+++ AUTORISE** le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunication relative à ce chantier.

**+++ PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

-----

### **N° 21/096 : AUTORISATION DE CAMPER HORS SAISON POUR UN PARTICULIER AU CAMPING MUNICIPAL**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une demande d'autorisation de séjourner au camping municipal de « La Dore » a été formulée auprès de la mairie par Monsieur et Madame COULOUMY.

Il précise que les tarifs appliqués pour ces usagers seront ceux appliqués dans le cadre des tarifs publics 2021 du camping municipal et qui ont été adoptés par délibération n°20/148 du 10/12/2020 et dont les montants sont les suivants :

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CAMPING	
Campeur	4,00 €
Emplacement	5,00 €
Enfants de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant jusqu'à 10 ans	1,70 €
Redevance pour garage mort	3,50 €
Electricité	4,00 €
Jeton lave-linge	4,50 €
<b>Eau :</b>	
raccordement	13,50 €
consommation journalière	1,30 €
<b>Borne camping-cars</b>	
Forfait pour 20 minutes d'utilisation	3,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**+++ AUTORISE** Monsieur et Madame COULOUMY à séjourner au camping municipal de « La Dore » ;

**+++ DECIDE** d'appliquer les tarifs votés par délibération n°20/148 du 10/12/2020 et dont les montants sont les suivants :

CAMPING	
Campeur	4,00 €
Emplacement	5,00 €
Enfants de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant jusqu'à 10 ans	1,70 €
Redevance pour garage mort	3,50 €
Electricité	4,00 €
Jeton lave-linge	4,50 €
<b>Eau :</b>	
raccordement	13,50 €
consommation journalière	1,30 €
<b>Borne camping-cars</b>	
Forfait pour 20 minutes d'utilisation	3,00 €

**+++ DIT** que ces usagers recevront une facture et un titre de recettes pour l'acquittement de leur séjour au camping municipal ;

-----

### **Observations :**

- 18h51 : Arrivée de M. thibaud D'ESCRIVAN.

### **N° 21/097 : SIEG 63 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY EN LED**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs, il y a lieu de prévoir des travaux de réfection de l'éclairage du terrain de rugby, rue Ernest Laroche, en LED.

Il indique que le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63, auquel la commune est adhérente, a adressé un plan, un devis et une convention des travaux à réaliser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 42 000,00 € HT.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il précise que conformément aux décisions prises par son comité, le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune un fonds de concours déduction faite de la subvention obtenue de l'ANS (34,5 %) égal à 50 % du montant estimatif des travaux auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 13 756,88 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ APPROUVE** le projet de travaux de réfection de l'éclairage du terrain de rugby, rue Ernest Laroche, en LED.

**+++ FIXE** la participation de la commune au financement de ces dépenses à 13 756,88 €.

**+++ AUTORISE** le Maire à signer la convention et à verser cette somme après réajustement au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG 63.

**+++ PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

-----  
**FINANCES :**

**N° 21/098 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DE LA RUE DU DOCTEUR EUGÈNE PHÉLIP**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la commune de Puy-Guillaume a engagé un programme de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue du Docteur Eugène Phélip comportant deux tranches :

- Tranche 1 : du carrefour dit de la Croix Chabetout à l'intersection avec la rue Jean Moulin,
- Tranche 2 : du carrefour dit de la Croix Chabetout à l'intersection avec la RD 906.

Les travaux de la tranche 1 consistent à :

- Remplacer la canalisation de distribution existante en fonte de 200 mm qui est vétuste par une canalisation en fonte de 250 mm,
- Reprendre les branchements existants sur la nouvelle conduite avec réfections complètes des branchements ou reprise au passage,
- Raccorder les antennes au passage,
- Raccorder la nouvelle conduite aux réseaux existants, puis mettre l'ancienne hors service.

Les travaux de la tranche 2 consistent à :

- Remplacer la canalisation de distribution existante en fonte de 200 mm qui est vétuste par une canalisation en fonte de 250 mm,
- Reprendre les branchements existants sur la nouvelle conduite avec réfections complètes des branchements ou reprise au passage,
- Raccorder les 2 antennes au passage,
- Passer en fonçage sous la voie ferrée,
- Raccorder la nouvelle conduite aux réseaux existants, puis mettre l'ancienne hors service.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Président indique que le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES en € H.T.		RECETTES en €	
Travaux et frais annexes tranche 1 subventionnable hors poteaux d'incendie	326 645,00	Conseil départemental du Puy-de-Dôme – tranche 1 (25%)	81 661,25
Travaux et frais annexes tranche 2 subventionnable hors poteaux d'incendie	458 507,00	Conseil départemental du Puy-de-Dôme – tranche 2 (25%)	114 626,75
Travaux poteaux incendies non-subventionnable	8 948,00	Autofinancement commune	597 812,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>794 100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>794 100,00</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ APPROUVE** le projet de de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue du Docteur Eugène Phélip tel que présenté ;

**+++ AUTORISE** Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention et de le déposer auprès des organismes financeurs.

-----

### **N° 21/099 : MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS : CAVURNE À PERPÉTUITÉ ET DROITS DE PLACE**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à plusieurs demandes d'usagers sur la possibilité d'acquérir des cavurnes à perpétuité, il propose d'ajouter cette possibilité d'acquérir des cavurnes perpétuelles tout comme pour les concessions.

Le tarif pourrait être de 800,00 € pour l'acquisition d'une cavurne perpétuelle.

De plus, Monsieur le Président indique qu'il a eu une demande d'un professionnel qui dispose d'un camion de cuisine ambulant de type « food truck » et qui souhaiterait venir de manière hebdomadaire sur la commune de Puy-Guillaume. Il précise qu'à ce jour, ce type d'occupation du domaine public n'est pas prévu dans les tarifs publics.

Il propose d'autoriser ce type de stationnement, avec demande officielle et délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public.

Le tarif pourrait être de 20,00 € par installation sur le domaine public (50% par rapport au camion de vente de type camion d'outillage).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ ACCEPTE** la vente de cavurnes perpétuelles et l'occupation du domaine public par des camions de cuisine ambulant (avec autorisation préalable) ;

**+++ DECIDE** de fixer les tarifs publics suivants :

- 800,00 € pour les cavurnes perpétuelles,
- 20,00 € pour l'occupation du domaine public par des camions de cuisine ambulants.

**+++ DIT** que la grille des tarifs publics mise à jour sera annexée à la présente délibération.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Observations :**

- M. Dominique GAUME propose que l'exploitant du food-truck puisse s'approvisionner auprès des commerçants de PUY-GUILLAUME.
- 19h06 : Arrivée de Mme Marie-Noëlle LORUT.

-----

### **N° 21/100 : BUDGET COMMUNE 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à diverses modifications budgétaires.

Il propose de voter les crédits suivants au budget 2021 de la commune – Décision modificative n° 3 :

### **INVESTISSEMENT :**

Articles	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
024	Produits de cession		20 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- 95 000,00 €	
2041582-231	SIEG : ajustements des crédits pour les travaux sur les réseaux électriques et télécom	55 000,00 €	
2315-282	Maitrise d'œuvre aménagement de la rue E. PHELIP	60 000,00 €	
	TOTAL	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ VOTE** en recettes et en dépenses les sommes indiquées ci-dessus.

-----

### **URBANISME :**

### **N° 21/101 : PROJET D'INSTALLATION D'ABRIS-VÉLOS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président rappelle à l'Assemblée que la commune a souhaité s'inscrire dans le projet d'installation d'abris vélos et services associés à l'échelle du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois.

Dans le cadre de la commande et de l'installation de ces abris, la signature d'une convention est nécessaire pour déterminer les principes régissant l'autorisation donnée par la commune au SMTUT d'occuper un ou plusieurs espaces publics communaux afin d'y implanter des abris vélos sécurisés, ainsi que les modalités de leur entretien et utilisation.

Le Président rappelle la liste des emplacements retenus :

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Site	numéro de parcelle	Modèle	Abri : fourniture et installation	Station gonflage : fourniture et installation
Mairie - Place Jean Jaurès 63290 PUY-GUILLAUME - Domaine Public communal	domaine public communal	Grand-Lieu	Abri de 6 places	1
Piscine Chemin des Caves / Rue J. Claussat 63290 PUY-GUILLAUME	AP 20, AP 21	Grand-Lieu	Abri 10 places	0
Maison de retraite Rue Pasteur 63290 PUY-GUILLAUME	AA 131	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Parc paysager Rue Gambetta 63290 PUY-GUILLAUME	AA 2, AA 3	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Stade Tennis City parc Rue Gambetta 63290 PUY-GUILLAUME	AC 2	Grand-Lieu	Abri de 6 places	0
Gymnase Marcel ROBIN Rue E. Laroche 63290 PUY-GUILLAUME	AC 32	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Parking esplanade de la gare Av. E. Vaillant 63290 PUY-GUILLAUME	AO 265	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
<b>Total Commune de PG</b>			<b>38 places couvertes</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ VALIDE** la liste des emplacements retenus,

**+++ VALIDE** la convention d'occupation avec les collectivités concernées,

**+++ AUTORISE** le Maire à signer les conventions à intervenir.

-----

### **N° 21/102 : PROJET D'INSTALLATION D'ABRIS-VÉLOS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Le Président rappelle à l'Assemblée, que le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois a lancé un marché visant à l'acquisition et l'installation d'abris vélos sécurisés et services associés sur son territoire. 21 abris vélos seront installés sur les communes suivantes : Aubusson d'Auvergne, Saint-Rémy-sur-Durolle, Thiers, Dorat, Puy-Guillaume, Châteldon, Néronde-sur-Dore, Courpière, Lezoux, et La Monnerie-le-Montel soit près de 220 emplacements vélos sur le territoire. Pour information, la commune de Puy-Guillaume bénéficiera de l'installation de 7 abris à vélos, représentant 38 emplacements couverts.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une convention financière pour la participation des communes et de l'intercommunalité concernées à l'autofinancement du projet à hauteur de 20% du coût total HT.

Le Président présente le plan de financement :

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Site	numéro de parcelle	Modèle	Abri : fourniture et installation	Station gonflage : fourniture et installation
Mairie - Place Jean Jaurès 63290 PUY-GUILLAUME - Domaine Public communal	domaine public communal	Grand-Lieu	Abri de 6 places	1
Piscine Chemin des Caves / Rue J. Claussat 63290 PUY-GUILLAUME	AP 20, AP 21	Grand-Lieu	Abri 10 places	0
Maison de retraite Rue Pasteur 63290 PUY-GUILLAUME	AA 131	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Parc paysager Rue Gambetta 63290 PUY-GUILLAUME	AA 2, AA 3	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Stade Tennis City parc Rue Gambetta 63290 PUY-GUILLAUME	AC 2	Grand-Lieu	Abri de 6 places	0
Gymnase Marcel ROBIN Rue E. Laroche 63290 PUY-GUILLAUME	AC 32	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
Parking esplanade de la gare Av. E. Vaillant 63290 PUY-GUILLAUME	AO 265	Grand-Lieu	Abri de 4 places	0
<b>Total Commune de PG</b>			<b>38 places couvertes</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ VALIDE** la convention financière avec le SMTUT et les collectivités concernées,

**+++ AUTORISE** le Maire à signer les conventions à intervenir.

-----

### **N° 21/103 : MOTION POUR LE MAINTIEN DES MOYENS POUR LE COLLÈGE CONDORCET**

*Reçu en Sous-Préfecture le 27 septembre 2021*

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que depuis la rentrée de septembre 2021, le nombre de divisions du collège Condorcet à Puy-Guillaume est passé de 14 à 12 avec la suppression d'une classe de 4<sup>ème</sup> et d'une classe de 3<sup>ème</sup>, alors que les effectifs ne laissent apparaître qu'une très faible diminution.

Il ajoute que les moyens proposés ont conduit à conserver que 3 divisions de 4<sup>ème</sup> et 3 divisions de 3<sup>ème</sup> avec une moyenne de 28 élèves par classe au détriment de la qualité et des conditions d'enseignement au sein de l'établissement.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que les équipes pédagogiques et enseignantes soulignent que ces conditions renforcent les difficultés d'apprentissage d'un grand nombre de disciplines (langues vivantes, français, mathématiques, sciences physiques de la vie et de la terre, technologie...).

Il indique que cette décision impacte également le nombre très important d'élèves en difficultés et issus de familles défavorisées et vient accentuer les conséquences très importantes de la crise sanitaire sur la scolarité des collégiens.

De plus, ces mesures ont fait l'objet d'une annonce de manière plutôt brutale et sans aucune concertation, aussi Monsieur le Président propose l'adoption d'une motion par le Conseil municipal de PUY-GUILLAUME.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**+++ S'OPPOSE** aux fermetures concernées et demande le réexamen de la dotation horaire globale (DHG) ;

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**+++ PRECISE** son attachement à l'égalité de réussite de tous les élèves ainsi qu'à la qualité de service public en matière d'éducation sur son territoire.

-----

### Questions diverses :

- Monsieur Bernard VIGNAUD informe l'Assemblée que l'inauguration des travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie est prévue le 20 novembre 2021. A cette occasion l'EHPAD et la résidence autonomie feront l'objet de la dénomination Résidence « Michel CHARASSE ».

- Monsieur Bernard VIGNAUD fait le point sur le programme Petites Villes de Demain dont la commune de PUY-GUILLAUME est lauréate. Il rappelle qu'une chargée de mission a été recrutée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et que celle-ci travaille pour le compte des communes de PUY-GUILLAUME et COURPIERE. Il informe les membres du Conseil municipal qu'une « balade urbaine » est prévue le 16 octobre 2021 à 9h00. Cette matinée de travail se terminera par un moment de convivialité à la salle des fêtes. Il précise qu'un courriel sera adressé par le Directeur général des services aux Conseillers Municipaux afin de leur préciser le programme.

- Monsieur Bernard MELEY rappelle qu'une réunion va être organisée prochainement par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à Puy-Guillaume avec pour objet la réalisation d'une piste cyclable entre Thiers et Puy-Guillaume.

- Madame Pépita RODRIGUEZ annonce que le CLIC de Thiers propose une réunion d'information le 29 novembre à 14h à la salle des fêtes, destinée aux plus de 60 ans. Cette réunion organisée par la Gendarmerie abordera les thématiques de démarchage abusif, de sûreté du logement et de la sécurité.

- Madame Pépita RODRIGUEZ informe les Conseillers qu'une nouvelle permanence numérique vient d'être mise en place par le CCAS. Elle précise que cette permanence se tiendra les trois premiers vendredis de chaque mois dans la salle n°2, laquelle a été équipée informatiquement et dotée d'une imprimante. Pépita RODRIGUEZ explique que l'idée de cette permanence est d'accompagner les usagers pour les démarches sur internet et les déclarations diverses (impôts, CAF...). Enfin, elle ajoute que celle-ci sera tenue par Madame Amandine THEVENOT, assistante sociale.

Madame Pépita RODRIGUEZ distribue aux Conseillers Municipaux le programme de la Semaine Bleue qui se tiendra du 4 au 9 octobre et rappelle qu'une séance avec Cinéparc se tiendra le 29 septembre à 20h30, avec à l'affiche le film « Présidents ».

- Monsieur Lionel CITERNE propose d'organiser prochainement une réunion pour réfléchir à la réalisation d'un trompe-l'œil Place Francisque Dassaud.

Il informe également les Conseillers qu'une réunion organisée par la Communauté de communes se tiendra prochainement au sujet du service SPANC. Il précise que des courriers d'information vont être adressés aux usagers à ce sujet.

Enfin, Monsieur Lionel CITERNE explique que des bacs de regroupement pour la collecte des déchets ménagers et pour le tri sélectif vont être déployés dans toute la commune en décembre. Une réunion d'information sera programmée ultérieurement par le service déchets de Thiers Dore et Montagne, à l'attention des Maires de communes concernées.

- Monsieur Dominique GAUME demande si le Téléthon aura lieu cette année. Monsieur le Maire lui répond qu'une association devait se constituer pour se charger de son organisation et qu'il n'a pas plus d'information à ce sujet.

- Monsieur Bernard MELEY aborde le sujet de la zone artisanale et demande où en sont les potentiels projets. Monsieur le Maire lui répond que la société Hinderchied installée rue Emile Zola devrait acquérir un terrain très prochainement afin de délocaliser son activité. De plus, il ajoute qu'un nouveau projet industriel très sérieux pourrait également s'installer dans la zone.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Monsieur Bruno CARDINAL demande où en est le projet de l'Hôtel de Marie. Monsieur le Maire répond que le projet a pris du retard du fait d'avis négatifs de la commission du SDIS et d'accessibilité.

-----

**La séance est levée à 21h51**

-----

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Sommaire de la séance du 21 septembre 2021 :

#### Compte-rendu :

- N° 21/092 : Compte-rendu des décisions du Maire

#### Affaires générales :

- N° 21/093 : Modification des statuts du SIEG 63
- N° 21/094 : SIEG : travaux de dissimulation du réseau électrique de la Rue du Docteur Eugène Phélip – tranche 1
- N° 21/095 : Enfouissement du réseau télécom de la Rue du Docteur Eugène Phélip – tranche 1
- N° 21/096 : Autorisation de camper hors saison pour un particulier au Camping Municipal
- N° 21/097 : SIEG 63 : travaux de réfection de l'éclairage tu terrain de Rugby en Led

#### Finances :

- N° 21/098 : Plan de financement et demande de subventions pour les travaux de renouvellement du réseau AEP Rue du Docteur Eugène Phélip
- N° 21/099 : Modification des tarifs publics : cavurne à perpétuité et droits de place
- N° 21/100 : Budget commune 2021 : Décision modificative n°3

#### Urbanisme :

- N° 21/101 : Projet d'installation d'abris-vélos : signature d'une convention d'occupation du domaine public
- N° 21/102 : Projet d'installation d'abris-vélos : signature d'une convention de participation financière

#### Questions diverses :

- N° 21/103 : Motion pour le maintien des moyens pour le Collège Condorcet

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bernard VIGNAUD	Alexandra VIRLOGEUX	André DEBOST
Pépita RODRIGUEZ	Lionel CITERNE	Cécile DE REVIERE
Michel MOUREAU (André DEBOST)	Pascale COURDILLE	Patrick SOLEILLANT
Isabelle PASQUIER (Pépita RODRIGUEZ)	Dominique GAUME	Annie CORRE
Bernard MELEY	Marie-Noëlle LORUT	Bruno CARDINAL
Jérémy FORLAY	Agnès BUSI (Annie CORRE)	Bruno GUIMARD
Isabelle GOUTTE	Thibaud D'ESCRIVAN	Marion POUZOUX